

## COLOPHON ET LA PAIX D'EPILYCOS

Les problèmes posés par les traités entre Grecs et Perses au Ve siècle sont parmi les plus difficiles qui existent dans l'histoire des relations internationales de l'époque classique à cause de l'insuffisance des sources et de notre mauvaise connaissance d'ensemble de l'organisation provinciale et des pratiques diplomatiques du royaume perse. Le débat, déjà très ouvert lorsqu'il porte sur l'interprétation de textes sûrs comme ceux des accords de 412-411 entre Sparte et Tissapherne, devient sans fin lorsqu'il se nourrit de textes cités de seconde main ou pas cités du tout comme la fameuse paix de Callias, qui a suscité plus d'une centaine de commentaires et de prises de position<sup>1</sup>. De ce fait on a quelque hésitation à ajouter une contribution, dont l'existence dépend, en l'absence d'éléments documentaires nouveaux, des orientations offertes par tel ou tel travail précédent.

Mon but n'est donc pas de reprendre l'ensemble du dossier mais de revenir sur l'un de ces traités, celui qui a été, de loin, le moins étudié, la paix dite d'Epilycos du nom de l'oncle d'Andocide qui a négocié des accords entre les Athéniens et un roi perse qui est certainement Darius II, autour d'une date habituellement admise de 424-422. Il est d'ailleurs curieux de constater que la curiosité envers la paix d'Epilycos, dont personne ne remet en cause l'existence<sup>2</sup>, est faible à l'inverse de celle qui touche la paix de Callias, dont l'existence peut sembler à première vue douteuse. Il est vrai que ce que l'on sait d'elle tient en peu de chose: " Nous avons signé une trêve avec le Grand Roi et nous avons avec lui fait amitié pour toujours; l'accord fut négocié par Epilycos fils de Teisandros, frère de ma mère " (Andocide, *Sur la Paix*, 29).

On a généralement pensé que la paix d'Epilycos était un simple renouvellement, à l'avènement de Darius II, de la paix de Callias jurée sous Artaxerxès Ier (peut-être elle-même précédée d'un accord à la fin du règne de Xerxès). C'est la récente position d'E. Badian<sup>3</sup>. Par contre le dernier auteur à avoir pris comme thème central la paix d'Epilycos, A. Biamire, soutient l'idée

---

1. Le nombre est donné par E. Badian "The Peace of Callias", *JHS*, CVII, 1987 p.1. A ajouter à la liste A.J. Holladay "The Detente of Callias?", *Historia*, XXXV, 1986 p.503-507.

2. Même ceux qui doutent de la paix de Callias comme C. Schrader *La Paz de Callias. Testimonios e Interpretacion*, Barcelona, 1976, qui sépare les deux traités (p.96-99).

3. E. Badian o.c.(note 1) p.18. Cf. aussi A. Andrewes "Thucydides and the Persians", *Historia*, 10, 1961 p.5. A.J. Holladay o.c.(note 1) propose à la fois l'idée d'un renouvellement et celle d'une nouveauté par une vraie paix car les premiers accords de Callias n'ont pas été de vraies *spondai*.

opposée: "Je suggère que le véritable objet de l'ambassade était de compléter, peut-être même de remplacer la paix de Callias avec un type de traité complètement différent" <sup>1</sup>. Je m'efforcerais dans les lignes qui suivent de soutenir ce point de vue en essayant de montrer quels peuvent être les aspects nouveaux du traité d'Epilycos. A. Blamire pense que son but essentiel était d'empêcher que la Perse entre en guerre aux côtés de Sparte<sup>2</sup> mais cela me semble insuffisant car on méconnaît ainsi la situation politique et le type de rapport qui s'était établi en Asie Mineure depuis le repli perse de la Grèce.

1. Andocide n'est pas un auteur sans défauts et l'ensemble de son discours *Sur la Paix* prononcé en 392 n'est pas exempt de reproches, ce qui amène beaucoup d'auteurs à se défier davantage d'un renseignement présent dans Andocide que d'une absence chez Thucydide. Mais il faut atténuer les critiques qui lui sont faites: l'essentiel des erreurs historiques se situe au début du discours, là où il se montre le plus nettement pro-spartiate. Par la suite les perspectives changent complètement, puisqu'il s'agit, non plus du comportement de Sparte, mais de celui d'Athènes. Les faits évoqués sont alors souvent plus exacts et en particulier celui qui suit immédiatement la mention de la paix, la révolte d'Amorgès, connue aussi par Thucydide (VIII, 5, 4-5) et située par lui dans l'année 413 <sup>3</sup>. Ajoutons un autre fait qui a son importance dans ce type de discours: Andocide y mêle sa propre famille, ce qui est plutôt un signe d'authenticité, comme il mentionne son grand-père pour la paix avec Sparte en 446 (6) à côté de Nicias (8) <sup>4</sup>.

On peut se demander cependant pourquoi nous connaissons si mal ces accords (*spondai*) associés à une décision d'amitié (*philia*) pour toujours. Ce type de décision pouvait très bien laisser des traces écrites (comme on le voit rappelé pour la paix de 404, 21 et 22) <sup>5</sup>. S'ils n'en ont pas laissé pour

---

1. A. Blamire "Epilycus' negotiations with Persia", *Phoenix*, 29, 1975 p. 23.

2. Même idée chez A. E. Raubitschek "The treaties between Persia and Athens" *GRBS*, 5, 1964 p. 151-159.

3. Sur cet épisode voir H. R. Westlake "Athens and Amorgès", *Phoenix*, 31, 1977 p. 319-329, mais je n'accepte pas ses vues sur la politique des Athéniens dans leur soutien à Amorgès.

4. Cf. A. Andrewes o.c. (p. 33, note 3), p. 3.

5. *Spondé* est le mot technique au Ve siècle pour les traités, P. Karavites "Spondat-spendein in the Fifth Century B.C.", *AC*, LIII, 1984, p. 60-70.

cette fois, c'est que nul n'éprouvait le besoin de les rendre publics et surtout pas les Ioniens qui ne pouvaient en tirer l'idée d'une autonomie politique comme ils pourront le faire pour les textes de 412-411<sup>1</sup>. Les Athéniens non plus, car les revendications perses sur l'Asie (et même de manière précise sur certaines cités grecques, voir *infra*) étaient sans doute pas absentes.

Leur réaillité est néanmoins renforcée par l'ensemble des textes concernant Herakleidès de Clazomènes, dont on a maintenant une meilleure vue d'ensemble et qui rappellent les interventions du personnage en faveur des Athéniens, en particulier à l'occasion des *spondai* avec le Roi<sup>2</sup>. Le rapprochement a été logiquement fait avec l'ambassade d'Epilycos et le fait qu'un Epilycos soit secrétaire de la première prytanie en 424-423 et qu'un Néoclidès (le même nom que le président de l'Assemblée qui décide des honneurs à Herakleidès) soit secrétaire probablement en 424-423 a renforcé le lien avec les événements rapportés par Thucydide dans l'hiver 425-424 (IV,50) où les Athéniens interceptent le Perse Artaphernès avec un message du Roi pour les Spartiates répondant à leur demande d'accords. Artaphernès est ramené à Ephèse par les Athéniens avec leurs propres propositions, mais la mort d'Artaxerxès survenant alors, l'ambassade rebrousse chemin<sup>3</sup>.

Comme la mort du roi est fixée vers nov. déc. 424<sup>4</sup>, cela semble un délai trop court pour envisager que les *spondai* d'Epilycos avec le nouveau roi, qui suivent cette première tentative, aient eu lieu dans l'année 424-423. Ce n'est pas en effet avant la fin de l'été 423 que la position de Darius II sort renforcée de cette année de crise en Perse (l'année des "quatre rois" selon la terminologie babylonienne). Il est logique de penser que les Athéniens ont attendu que le nouveau roi soit vraiment reconnu comme tel et que les accords n'ont pu avoir lieu avant l'année 423-422<sup>5</sup>. Le satrape de Sardes Pissouthnès a certainement

---

1. Theopompe (*FGrH* 115 F 153-154) a-t-il vu la stèle (ou plutôt une stèle regravée) de la paix d'Epilycos? On peut émettre quelques doutes. Je reviendrai ailleurs plus en détail sur les événements des années 413-411.

2. H.B.Walbank "Heracleides of Klazomenai : A New Coin at the Epigraphical Museum", *ZPE* LI, 1983 p. 183-184.

3. Sur tous ces points voir D.M.Lewis, *Sparta and Persia*, Leiden, 1977 p. 77-79.

4. M.Stolper, *Management and Politics in Later Achaemenid Babylonia: New Texts from the Murashu Archives*, Diss. Univ. Michigan, 1974 p.175-184.

5. W.E. Thompson "The Athenian Treaties with Haliat and Dareios the Bastard", *Klio*, LIII, 1971 p.124 pense à la période 424-418, plutôt autour de la paix de Nicias.

été l'un des acteurs de la partie et cela précède donc sa révolte, mentionnée par Ctésias (42b36), et son remplacement par Tissapherne .

On ne sait pas exactement quand cette révolte a eu lieu et l'habitude de tenir compte de Thuc. VIII, 108 pour penser qu'elle est antérieure à 421 ne tient pas. En 422 les Athéniens expulsent des Déliens recueillis par Pharnakès, le satrape de Phrygie Hellespontique, et installés par lui à Adramyttion, c'est-à-dire à la limite de son gouvernement, dans cette région d'Eolide dont on ne sait jamais exactement si elle appartient au satrape de Phrygie ou à celui de Lydie. En 421, après la paix de Nicias, les Déliens reçoivent l'autorisation de se réinstaller chez eux (Thuc. V.32); les agissements contre eux d'Arsakès, hyparque de Tissapherne, évoqués par Thucydide en VIII.108 se situeraient donc avant et du même coup cela voudrait dire que Tissapherne est arrivé en Asie Mineure pour remplacer, comme le dit Ctésias, Pissouthnès révolté et vaincu. Le point gênant est que l'épisode d'Arsakès est montré en relation directe avec la venue de Tissapherne dans l'hiver 411-410<sup>1</sup>. On doit donc plutôt comprendre que l'autorisation de retour à Délos n'a pas été respectée par tous les Déliens expulsés qui étaient certainement favorables à Sparte, car l'exil de 422 n'a pas pu ne pas avoir des raisons politiques. Ces pro-Spartiates sont restés à Adramyttion après 421 et ce sont eux qui s'opposent en effet à Tissapherne ou à ses lieutenants, au pire moment des relations entre Tissapherne et Sparte (puisque Antandros appelle à l'aide des troupes spartiates, Thuc. VIII, 108, 4 et 109). (Il ne faut d'ailleurs pas s'illusionner sur la portée réelle de certaines décisions considérées comme définitives si l'on suit le texte: ex. les femmes et enfants de Skioné sont évacués par Brasidas en IV, 123, 4 et sont expulsés ensuite - il en reste donc.. - par les Athéniens en V. 32, 1).

Rien ne s'oppose donc à l'idée d'envisager que Pissouthnès se soit révolté après 422 et je serai tenté de croire que l'appui que lui est apporté par l'Athénien Lycon et ses mercenaires grecs (Ctésias 42b 38-39) n'a pu avoir lieu qu'après la paix générale en Grèce en 421.

---

1. Dont on a maintenant des traces numismatiques, H.A.Cahn "Tissaphernes in Astyra", AA.1985 p.587-594.

2. Revenons, pour comprendre la paix d'Epilycos, sur les principaux aspects des rapports entre Athéniens et Perses tels qu'ils ont été établis après la paix de Callias<sup>1</sup>. Cette dernière proclame l'interdiction, de la part des deux Etats, de porter la guerre dans les pays "du bas", les provinces maritimes de l'Asie Mineure perse, par habitude le pays des Ioniens<sup>2</sup>. Du côté perse, cela signifie très précisément la fin des expéditions militaires menées au nom du Roi sous la conduite de gouverneurs de provinces élevés à cette occasion au rang de kardanos / stratège<sup>3</sup> : c'est la fonction de Tissapherne en 413 et c'est institutionnellement la preuve de la rupture.

Cette acceptation par le roi est un fait qui ne peut être qu'exceptionnel, qui est le résultat d'un rapport de force et que le roi n'a nulle raison de rendre public. Mais il faut comprendre que malgré sa situation défavorable, le roi n'a pu consentir à un accord que sous une forme admissible pour lui; l'arrêt des expéditions militaires à son nom remplit parfaitement ce rôle, dans des conditions institutionnelles précises, mais il est hors de question qu'il ait renoncé à la domination sur la terre "d'empire". En revanche la décision sur les expéditions concerne aussi directement le *phoros*. J'ai rappelé ailleurs que le *phoros*, malgré son importance, ne représentait pas à lui seul tout le système tributaire achéménide et qu'il était surtout destiné à couvrir les dépenses hors de l'ordinaire décidées par le roi, en premier lieu à l'occasion des levées de troupes pour ses expéditions<sup>4</sup>. Puisque le roi n'en organise plus dans cette région de l'empire, il ne percevra plus le *phoros*, mais cela ne veut pas dire qu'il renonce en théorie à tous ses droits sur la terre d'Asie et en particulier aux autres éléments tributaires, comme les prélèvements en nature pour la "Table du Roi", la *tagè*<sup>5</sup>. On le voit d'ailleurs très bien dans le cas de Thémistocle qui reçoit des produits venant de cités grecques qui versent le *phoros* aux Athéniens (Plut. *Them* 29).

- 
1. Je ne reprends pas une étude détaillée du traité et je renvoie pour la discussion de détail à l'article d'E. Badian o.c. (p.33, note 1), sans adopter toutefois tous ses points de vue.
  2. Sur l'emploi d'Ioniens pour désigner tous les Grecs d'Asie, H.D. Westlake "Ionians in the Ionian War" *CQ* 1979 p.9, ce qui suit en fait l'usage perse de *Yauna*., lui-même succédant à l'assyrien *Yamana* (P. Elayi-A. Cavigneau "Sargon II et les Ioniens" *Oriens Antiquus*, XVIII, 1979 p. 59-75).
  3. T. Petit "Etude d'une fonction militaire sous la dynastie achéménide (*Karanos*: Xénophon, *Helléniques*, I,4,3)" *LEC*, LI, 1983 p.35-45.
  4. R. Descat "Notes sur la politique tributaire de Darius Ier" dans *Le tribut dans l'empire achéménide*, Paris, 1989.
  5. Intéressante mention d'Isocrate *Panégyr.* 120 sur le "partage" des tribus entre Athéniens et Perses.

Ce qui permet de justifier tout cela est la *philia*, l'**amitié**. Présente dans la paix d'Epilycos, elle l'est aussi sans nul doute dans celle de Callias car elle seule peut rendre acceptable aux yeux du roi les avantages athéniens. Les cités grecques des "pays du bas" ont en effet le droit de soutenir les amis des Perse, donc de s'allier à eux dans un effort de guerre extérieur. Liberté leur est laissée, non pas d'être autonome, mais de s'allier (militairement et financièrement) aux Athéniens ou au roi. Et c'est bien ce qui se passe après 449. On constate en effet que la "domination" athénienne s'étend, en particulier sur le Pont: il n'y a donc pas de limite territoriale précise (toutes les cités grecques qui "veulent" s'allier aux Athéniens le peuvent). Il n'y a donc pas de problème politique du côté perse: les Grecs qui refusent l'alliance athénienne peuvent se retourner vers l'alliance perse, comme le montre la *symmachia* proposée par Pissouthnès aux Samiens en 440 (Thuc. I, 115. 4).

La paix d'Epilycos n'est pas un renouvellement automatique de la paix de Callias à l'avènement du nouveau roi, car elle est certainement en rapport avec les tractations d'Artaphernès qui auraient pu aboutir sous le règne d'Artaxerxès, s'il avait vécu. Elle n'est pas liée d'autre part uniquement au fait spartiate; ce dernier n'a rien d'urgent, puisque, comme le souligne Thucydide, les Spartiates, qui n'ont pas l'expérience de ce terrain diplomatique, ont beaucoup de mal à comprendre précisément les rapports établis. Il y a autre chose que l'on peut repérer dans deux directions:

1) Les liens entre les Athéniens et les cités grecques d'Asie. Depuis quelques années et en particulier depuis le début de la Guerre du Péloponnèse, des cités grecques refusent de participer à l'alliance athénienne alors même que les Athéniens, pressés par le besoin, sont de plus en plus exigeants. C'est le cas entre autres de Caunos, dont on reparlera tout à l'heure <sup>1</sup>, et le tribut de 425 marque non seulement un accroissement des sommes demandées mais aussi une extension géographique considérable <sup>2</sup>. Le cas le plus typique de cette

---

1. Caunos ne paie pas de tribut entre 437 et 425 (à l'exception peut-être de la période 437-433); on rapproche ce fait de l'échec de la campagne de Méléсандros dans l'hiver 430-429 en Carie et Lycie (Thuc. II, 69, 1)

2. La hausse du tribut de 425 a été soulignée comme l'un des faits nouveaux provoquant les accords d'Epilycos par D. Hegyi "Athen und die Achämeniden in der zweiten Hälfte des 5. Jahr. v.u.Z.", *Oikumene*, 4, 1983, p. 58.

nouvelle situation est sans doute celui de Colophon. M. Pierart vient de reprendre l'examen des listes attiques concernant cette cité et ses remarques sont intéressantes<sup>1</sup>. Le tribut de Colophon chute brutalement en 426 / 5 [IG I<sup>3</sup> 283 (27)] passant de 3 talents à 500 drachmes ainsi que celui de Notion qui passe de 2.000 à 100 drachmes. C'est en relation avec les événements rapportés par Thucydide, III, 34. Colophon quitte dans l'été 430 l'alliance athénienne et passe du côté perse, ceux qui refusent cette situation s'enfuient à Notion où les partisans des Perses l'emportent jusqu'au moment où, dans l'été 427, les Athéniens reprennent la ville. La liste de 426/5 montre une réduction très sensible du territoire des alliés d'Athènes. Cette situation dure jusqu'en 419, au moment de la période IX des listes attiques, où Colophon reste à 500 drachmes et où Notion retrouve son chiffre des années 430. C'est le signe qu'a eu lieu la réorganisation de Notion, sous la forme d'une colonisation. C'est aussi le signe qu'une très petite partie du territoire de Colophon reste aux Athéniens, car la cité de Colophon elle-même, la ville haute, est dans l'alliance perse jusqu'en 409 au moins (Xén. *Hellén.*, I, 2, 46).

Il y a donc eu dans la période IX un accord qui permit la "colonisation" de Notion; on pense bien sûr à la paix d'Epilycos. Il a réglé en même temps l'appartenance de Colophon l'Ancienne à "l'alliance" perse (pour rester dans le vocabulaire de ce type de relations). Un fait très important se dégage: à la différence de la paix de Callias, on fixe alors des **limites** à l'alliance athénienne. Les éléments territoriaux sont plus clairs.

2) Les rapports des Athéniens et du roi. Un nouveau fait s'est produit depuis 430, c'est l'appui des Athéniens à Zopyros, le fils de Mégabyze, révolté contre Artaxerxès ( Ctésias 41b 24-36). Du fait des excellentes relations établies depuis longtemps entre la famille de Mégabyze et Athènes (la mère de Zopyros était evergète des Athéniens), Zopyros se tourne naturellement vers Athènes qui le soutient, en particulier dans sa volonté de s'installer à Caunos. Or il s'agit d'une chose grave, car Athènes est coupable d'aider un ennemi du roi, ce qui est contraire à l'esprit de la *philia* des accords.

Or la paix d'Epilycos est rompue précisément parce que les Athéniens se sont rangés (toujours en Carie) du côté d'Amorgès, un révolté, contrairement aux promesses faites au roi. Il apparaît donc que, du fait de l'affaire de Zopyros,

---

1. M. Pierart "Deux notes sur la politique d'Athènes en Mer Egée (428-425)" *BCH*, CVIII, 1984, p.161-176.

l'accord de *philia* d'Epilycos a porté plus clairement qu'avant (et peut-être pour la première fois) sur l'interdiction faite aux Athéniens de soutenir quiconque se révolterait contre le roi. C'était d'autant plus important aux yeux des Perses que le nouveau roi Darius II pouvait craindre des troubles de son entourage, comme l'avenir l'a montré.

A l'issue de cette courte étude, nous pouvons avec une certaine vraisemblance établir que la paix d'Epilycos propose deux mesures nouvelles par rapport aux accords précédents: des limites géographiques précises sont imposées, au moins dans certaines régions, à l'alliance athénienne, - et le cas de Colophon est ici exemplaire -, et l'interdiction de soutenir les révoltes contre le roi. C'est exactement dans ces termes que se posent les questions de la guerre d'Ionie à partir de 413. Nous sommes bien là dans une situation différente de celle de la paix de Callias, où Athènes a pour la première fois des obligations relativement strictes et où les dangers de rupture sont plus grands qu'auparavant.

Raymond Descat